

Réf: Dossier N° : 56311

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « INSTANT AGRI »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE 7e Trche Rés. Mirella Aprt
16 près du Chawarma +, 28 BP 1146 ABIDJAN 28**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26 Oct. 2018, et enregistrés au CEPICI le 31 Oct. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « INSTANT AGRI » .

Objet: l'achat, la commercialisation et la transformation de tous types de produits agricoles, maraichers et d'élevages en générale et en particulier : le café, le cacao, l'anacarde, le palmier à huile, l'hévéa. La production et la commercialisation de boutures de manioc, plantules de bananiers plantains, Plants de cacaoyers, de caféiers, de palmier à huile et d'hévéa, de variétés améliorées. La vente de produits phytosanitaires, de fongicides et d'engrais biologiques. Le transport moderne de produits agricoles. l'importation et l'exportation des produits agricoles et assimilés. La participation à toutes activités économiques, financières et sociales

Capital social: 2 500 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Vingt Cinq Mille (25.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE 7e Trche Rés. Mirella Aprt 16 près du Chawarma +, 28 BP 1146 ABIDJAN 28

GERANT: Monsieur N'GORAN ARNOLD LIONEL.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-28479 du 05/11/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°26012 du 05/11/2018

Pour Avis

Le CEPICI

